



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Mardi 24 avril 2018 à 18 heures

A la salle des Maréchaux de l'Hôtel de Ville à AVALLON

Le 24 avril 2018, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Maréchaux à l'Hôtel de Ville à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Micheline DALIDET, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDEs, Claude LABOUREAU, Jean-Claude LANDRIER, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEEN de la GRAVIÈRE, Bruno MASSIAS JURIEEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Michel MILLET, Franck MOINARD, François-Xavier NAULOT, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Nicolas ROBERT, François ROUX, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Claude LABOUREAU, Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pierre DIAZ, Olivier BERTRAND a donné pouvoir Sylvie JOUBLIN, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Alain COMMARET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Gérard DELORME a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir Françoise VERMILLARD, Agnès JOREAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMASSIN, Gérard LACOMBE a donné pouvoir à Didier IDEs, Jean-Louis MICHELIN a donné pouvoir à Josiane ROMMENS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Josiane BOUTIN, Marc PAUTET a donné pouvoir à Pierre-Étienne BRÉGUET, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à François ROUX, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Françoise WICKER a donné pouvoir à Françoise BAUDOT.

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir : Bernard RAGAGE, Éric STÉPHAN et Élise VILLIERS (pouvoir donné à Pierre-Étienne BRÉGUET non recevable).

4 Conseillers titulaires absents : Damien BRIZARD, Gérard CHABERT, Gérard DEMARTINI et Nicole LHERNAULT.

13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Françoise BAUDOT, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDEs, Claude LABOUREAU, François ROUX, Anne-Marie THOMASSIN et Françoise VERMILLARD.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Pierre-Étienne BRÉGUET, Sylvie JOUBLIN et Josiane ROMMENS.

Date de la convocation	16 avril 2018
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	13
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Didier IDEs.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Monsieur le Maire de la ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président explique que l'ordre du jour n° 5 « Adoption des nouveaux statuts du Parc Naturel Régional du Morvan » est reporté à une date ultérieure.

- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : modification de la surface de la cession d'une parcelle à la SCI S.A.E sur le Parc d'activités « Porte d'AVALLON ».
Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.
- ✓ Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire de la ville d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information diverse n'a été transmise.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président explique qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président explique que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 5 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Modification de la surface de la cession d'une parcelle à la SCI S.A.E sur le Parc d'activités « Porte d'AVALLON » (*Rapporteur : le Président*) : par une délibération en date du 11 septembre 2017, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a autorisé la vente à la SCI S.A.E, sise route de MARRAULT – 89200 MAGNY, d'une parcelle de 1 065 m², située sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON », au prix de 23,45 euros HT le m², soit une recette prévisionnelle de 24 974,25 euros HT. Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour annuler la délibération du 11 septembre 2017 et autoriser, à nouveau, la cession de la même parcelle en modifiant la surface qui passe de 1 065 m² à 1 066 m² suite aux opérations de bornage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ANNULE la délibération du 11 septembre 2017 et AUTORISE la vente à la SCI S.A.E, sise route de MARRAULT – 89200 MAGNY, d'une parcelle de 1 066 m², située sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON », au prix de 23,45 euros HT le m², soit une recette prévisionnelle de 24 997,70 euros HT.

O.J N° 6 : AFFAIRES NON SOUMISES A DÉLIBÉRATION

1°) Présentation de la Grande Saint-Vincent tournante des 26 et 27 janvier 2019 à VÉZELAY (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que la Grande Saint-Vincent tournante de Bourgogne aura lieu les 26 et 27 janvier 2019 à VÉZELAY et donne la parole à Monsieur Matthieu WOILLEZ, Président du Comité de Saint-Vincent, qui présente les grandes lignes de l'organisation en insistant, notamment, sur le fait que cet événement doit être considéré comme un véritable projet de territoire et la nécessité d'une grande mobilisation de bénévoles.

2°) Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme*) : sous maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais, Monsieur Didier IDES rappelle les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale et donne la parole au bureau d'études URBICAND pour présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures 15.**